

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteuse publique
Madame LUBINO, Greffier

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300036	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société UNIVERSAL EXPORTS demande au tribunal d'annuler la délibération du conseil exécutif de la collectivité de Saint-Barthélemy n° 2023-264 CE en date du 21 mars 2023 portant opposition à la déclaration préalable n° DP 9711232300015	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS UNIVERSAL EXPORTS	ATMOS AVOCATS - SELARL (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL

11 heures 00

02)	DOSSIER N° 2300048	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société KDO, M. X, la société LA CROIX DU SUD, M. S et Mme T demandent au tribunal d'annuler la délibération n° 2023-762CE en date du 21 juin 2023 de la collectivité de Saint-Barthelémy accordant un permis de construire n° 9711232300078 à M. X, Mme X, Mme Z, M. Z et M. D	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur X	Maître PRADINES MICHEL (Cour)
Défendeur	SCI LA CROIX DU SUD	Maître PRADINES MICHEL (Cour)
	Monsieur Z	Maître PRADINES MICHEL (Cour)
Observateur	Madame W	Maître PRADINES MICHEL (Cour)
	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL
Observateur	Monsieur S	Maître FOUILLEUL NICOLAS (Cour)
	Madame D	Maître FOUILLEUL NICOLAS (Cour)
	Madame T	Maître FOUILLEUL NICOLAS (Cour)
	Monsieur E	Maître FOUILLEUL NICOLAS (Cour)
	Monsieur Y	Maître FOUILLEUL NICOLAS (Cour)
03)	DOSSIER N° 2300051	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la délibération du conseil exécutif de la collectivité de Saint-Barthelémy n° 2023*492 en date du 19 avril 2023 accordant un permis de construire n° 2 PC971123 15 00217 à la SCI VANILLA	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur X	SCHRECKENBERG - PARNIERE (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL
Observateur	SCI VANILLA	ATMOS AVOCATS - SELARL

11 heures 00

04)

DOSSIER N° 2400008

RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet par laquelle le Président du conseil territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy a refusé sa demande en date du 19 octobre 2023 tendant à ce qu'il soit dressé un procès-verbal d'infraction et prescrit par arrêté l'interruption des travaux réalisés par la SCI VANILLA sur les parcelles cadastrées section AH, n°24, n°495, n°496, n°983, n°984, n°982, ainsi que d'en transmettre une copie sans délai au ministère public

	Nom des parties
Demandeur	Monsieur X
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY
Observateur	SCI VANILLA PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties
SCHRECKENBERG - PARNIERE (Cour)
CLOIX & MENDES-GIL
ATMOS AVOCATS - SELARL
Préfet

Arrêté le 08/10/2025
Le président du tribunal